

well), du moins selon ce que j'ai moi-même compris. Si je fais erreur, le compte rendu saura faire la mise au point. En 1943, la Commission du blé a pris possession de tout le blé, soit environ 200 millions de boisseaux à \$1.25 le boisseau. Les prix se mirent à monter immédiatement. Le Gouvernement a vendu aux meuneries canadiennes, au prix de \$1.25 le boisseau, les 200 millions de boisseaux de blé qu'il avait en sa possession. Eût-il vendu au prix mondial, les cultivateurs auraient obtenu un autre versement à même le montant qu'il a pris pour stabiliser le prix de la farine au pays. De 1943 à 1947, la Commission du blé a continué à verser aux cultivateurs \$1.25 le boisseau à l'égard de tout le blé consommé au Canada. Le gouvernement fédéral a accordé une subvention équivalant à la différence entre \$1.25 et 78c., mais les cultivateurs de l'Ouest ont payé eux-mêmes une subvention à l'égard de la différence entre \$1.25 et le prix mondial qui, parti de \$1.25 le boisseau en 1943, s'est élevé jusqu'à environ \$3.40 le boisseau en 1946 et 1947. Il s'ensuit que les cultivateurs de l'Ouest ont subventionné eux-mêmes le prix du pain au Canada et celui du pain anglais, à raison 300 à 400 millions de dollars, et payant de plus leur part de la subvention égale à la différence entre 78c. et \$1.25, subvention que toute la population du pays a versée.

L'hon. M. Garson: Le député me permet-il une question?

M. Wright: Oui.

L'hon. M. Garson: Les subventions dont il parle sont celles qu'entraînait indirectement l'établissement d'un prix par la Commission du blé. Les subventions qu'a mentionnées le chef de la C.C.F., à mon avis, étaient celles qui, consenties aux minoteries, se rapportaient au prix de 77 $\frac{3}{4}$ c. Le préopinant ne convient-il pas que la subvention payée à l'égard du prix réduit de 77 $\frac{3}{4}$ c. consenti aux minoteries était versée en entier par le trésor fédéral?

M. Wright: Oui, on a payé à même le Fonds du revenu consolidé, l'écart entre \$1.25 et \$0.77 ou \$0.78. Les cultivateurs et le reste de la population canadienne ont défrayé la subvention. Ce sont les cultivateurs eux-mêmes cependant qui ont payé le surplus de \$1.25, du fait que la commission du blé ne leur a versé que \$1.25 pour le blé servant à la consommation au pays.

L'hon. M. Garson: La subvention versée à cet égard découle de la fixation du prix et de la vente du produit par la Commission du blé.

M. Wright: Oui, mais elle n'en était pas moins une subvention.

L'hon. M. Garson: Oh! je ne dis pas le contraire.

(La motion du très hon. M. St-Laurent est adoptée.)

TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

APPROBATION DU TRAITÉ SIGNÉ À WASHINGTON
LE 4 AVRIL 1949

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

La Chambre est d'avis qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent le Traité de l'Atlantique-Nord, signé à Washington le 4 avril 1949, et que cette Chambre approuve ledit Traité.

—C'est pour moi un grand honneur de soumettre à la Chambre une proposition tendant à faire approuver le traité de l'Atlantique-Nord. Je le ferai très brièvement car j'ai eu l'honneur de soumettre à la Chambre, le 28 mars, une proposition tendant à approuver l'envoi à Washington d'une délégation en vue de la signature d'un traité de l'Atlantique-Nord conforme dans ses grandes lignes à l'avant-projet distribué aux députés au moment de l'adoption de la proposition.

Le 4 avril, avait lieu la signature du traité à Washington. Il y a quelques jours, on a déposé à la Chambre des reproductions photostatiques du traité revêtu des signatures. Le traité revêt exactement la forme de l'avant-projet dont les députés possédaient un exemplaire lorsqu'ils ont approuvé l'envoi à Washington d'une délégation afin de le signer. C'est ce texte-là qu'ont signé les douze pays dont la participation paraissait essentielle à la formation d'un groupe de nations démocratiques, capables de favoriser par leur collaboration la sécurité économique, sociale, politique et militaire de leurs alliés, les uns des autres.

J'ai eu l'occasion, depuis la signature du traité, d'en causer avec de nombreux Canadiens dans différentes régions du pays. J'ai trouvé chez tous l'unanimité que la Chambre manifestait le 28 mars 1949. A mon sens, un très grand nombre parmi nous conviendront que la signature du traité a déjà produit une certaine détente dans la guerre à froid dont nous souffrons depuis quatre ans. Fait très encourageant, j'ai constaté que presque chacun au Canada reconnaît que, si nous voulons vraiment la paix, nous devons participer activement au maintien de la paix dans le monde. Sans quoi nous ne saurions guère échapper aux répercussions de la guerre. Tel sera, je l'espère, le lot du Canada et des autres pays signataires du traité durant toute sa durée.

Nous persistons à espérer, voilà mon dernier mot, que le résultat de cet accord intervenu entre les douze nations démocratiques signataires du traité de l'Atlantique-Nord,